

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

Objet :

Plan Local d'Urbanisme
Intention de la commune
d'engager prochainement une
procédure de révision générale
du PLU.

N° : D - 2026 - 07 - 01 - 02

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Présents : Mesdames et Messieurs G raldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-Fran ois GUIBBERT, Ren  COUSIN, Eliane CHAUMET, Corinne LOUBES, Fabrice LETELLIER, Esther CAVALLE, Jos  GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Fran oise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : M. Bernard GUERRERE   M. Ren  COUSIN, Mme Alexandra SCHAAB   Mme G raldine ESCANDE-COLIN, Mme Ghislaine GAY   Mme Eliane CHAUMET.

Secr taire de s ance : Mme Ludivine ALBERT

D but de s ance : 18h30

Madame la Maire rappelle que la r vision g n rale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a  t  approuv e par D lib ration du Conseil Municipal du 03 juillet 2017. Il a fait l'objet de plusieurs proc dures d' volution, dont :

- une modification simplifi e n 1 approuv e par D lib ration du Conseil Municipal du 26 octobre 2018 ;
- une rectification du r glement de la zone agricole suite au jugement du tribunal administratif du 29 novembre 2018, approuv e par D lib ration du Conseil Municipal du 11 d cembre 2018 ;
- une modification n 1 approuv e par D lib ration du Conseil Municipal du 31 janvier 2020 ;
- une modification n 2 approuv e par D lib ration du Conseil Municipal du 12 avril 2021 ;
- une modification n 3 approuv e par D lib ration du Conseil Municipal du 12 avril 2023 ;
- une modification n 4 dont la proc dure est en cours.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, au regard des  volutions l gislatives et r glementaires intervenues ces derni res ann es, des enjeux d'am nagement du territoire communal ainsi que des perspectives de d veloppement de la commune, il appara t aujourd'hui opportun d'engager une r flexion globale sur le document d'urbanisme communal en vue du lancement prochain d'une proc dure de r vision g n rale du PLU.

Cette r vision g n rale permettra notamment de :

- mettre le document d'urbanisme en conformit  avec les derni res dispositions l gislatives et r glementaires issues notamment des lois ELAN et Climat;
- int grer les objectifs du Sch ma de Coh rence Territoriale (SCoT) du Biterrois en vigueur et des autres documents supra-communaux opposables ;
- adapter le document aux besoins et aux projets de d veloppement de la commune ;
- r pondre aux enjeux contemporains en mati re d'habitat, de d placements, de d veloppement  conomique, d'environnement et de paysage.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la volont  de la commune d'engager prochainement une proc dure de r vision g n rale de son Plan Local d'Urbanisme et de lui donner tout pouvoir pour conduire les d marches pr paratoires n cessaires.

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n 2000-1208 du 13 d cembre 2000 relative   la Solidarit  et au Renouveau Urbains,

Vu la loi n 2010-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement »,

Envoy  en pr fecture le 02/07/2026

Re u en pr fecture le 02/07/2026

Publi  le - 2 JUIL. 2026

ID : 034-213401359-20260701-D2026_07_01_02-DE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le - 2 JUIL. 2026

ID : 034-213401359-20260701-D2026_07_01_02-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 2 JUIL. 2026
Et publication ou notification
Du
La Maire : - 2 JUIL. 2026



Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu la loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Vu la révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2017,

CONSIDERANT que les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation du PLU rendent nécessaire une mise en conformité du document d'urbanisme,

CONSIDERANT que les enjeux de développement de la commune et les objectifs des documents supra-communaux nécessitent une refonte globale du PLU,

CONSIDERANT qu'il convient de disposer d'un document d'urbanisme adapté aux besoins actuels et futurs de la commune en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'environnement et de paysage,

CONSIDERANT que la procédure de révision générale du PLU se trouve dès lors justifiée,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE, à l'unanimité des présents + 3 procurations :

DE PRENDRE ACTE de la volonté de la commune d'engager prochainement une procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

DE DONNER délégation à Madame la Maire pour engager toutes les démarches préparatoires nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Ainsi fait et délibéré, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Ludivine ALBERT



La Maire,

Géraldine ESCANDE-COLIN